

APPEL A CANDIDATURE – EMPLOI ETUDIANTS

Référence : Code de l'Éducation – L. 811-2, D. 811-1 à D. 811-9

Nom de l'UFR ou Service d'Affectation :
Contact : Marie-Amélie MARTINIE

Affectation :
Université de Poitiers
UFR SCIENCES HUMAINES ET ARTS

À pourvoir à compter du : 1^{er} septembre 2018
Les étudiants présélectionnés seront auditionnés et classés par la commission

Référence de l'appel à candidature (à rappeler sur votre dossier de candidature) : CTE SHA PSY 18/4

Date limite de dépôt des candidatures : le 15 juillet au plus tard 18h.

Nombre d'emploi à pourvoir : 2/3

ACTIVITES) :

Accueil des étudiants du département de psychologie et tutorat pédagogique au niveau de la Licence

Date de début et date de fin – Nombre d'heures : du 1^{er} septembre au 30 juin 2018

Activités principales :

- Changement de groupe des étudiants
- Aide à la compréhension des emplois du temps pour les étudiants
- Orienter les étudiants vers la scolarité ou le secrétariat ou les responsables de département
- Tutorat pédagogique
- Permanence salle de lecture

Compétences principales requises et profil :

- Utilisation d'un tableur Excel
- Savoir lire un emploi du temps
- Utilisation de l'ENT

Contraintes particulières : flexibilité dans l'organisation - capacité à s'adapter à la situation

Horaires de travail : variables pouvant aller jusqu'à 4 heures consécutives

Rémunération : 10,49 €/heure à compter du 1^{er} septembre 2017

Pour postuler à cet emploi, veuillez télécharger le dossier de candidature sur : <http://sha.univ-poitiers.fr/>
Ce dossier est à retourner **avant la date mentionnée** ci-dessus, **accompagné de l'ensemble des pièces justificatives** à l'adresse suivante :

Dossier à remettre à l'adresse : marie.amelie.martinie@univ-poitiers.fr en stipulant qu'il s'agit d'un emploi pour accueil des étudiants du département de psychologie.

Tout dossier incomplet ou arrivé en retard ne sera pas étudié.

Les contrats conclus en application du décret cité en référence sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou un contrat doctoral.